

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 20 Mars 2023

Date de la convocation : 14 Mars 2023

Date d'affichage du P.V. : 29 Mars 2023

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de votants : 11 (dont 1 pouvoir)

Membres en exercice : M. CUVILLIER Guillaume ; Mme DIZENGREMEL Joëlle ; M. CAZIN Julien ; M. LEROY Alexandre ; M. MERLUZZI Nicolas ; M. RYNGAERT Jean-Michel ; Mme ADELINIE Julie ; Mme MATIFAS Amélie, M. GARNIER Jacques ; Mme PÉRONNE Michèle ; Mme GARNIER Martine ; M. BERTRAND Hervé ;

M. WURMSER Marc ; Mme GALAND-ALEXANDRE Céline ; Mme BERTRAND Adeline

Absents excusés : M. GARNIER Jacques (donne pouvoir à Mme GARNIER Martine) : Mme MATIFAS Amélie

Absents non excusés : M. MERLUZZI Nicolas ; M. RYNGAERT Jean-Michel

Secrétaire de séance : Mme GARNIER Martine

L'an deux mille vingt-trois, le lundi vingt à vingt heures, le Conseil municipal de la commune d'Oresmaux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame PÉRONNE Michèle, Maire.

OBJET : EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DE LA COMMUNE

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu les budgets primitifs de la commune d'Oresmaux concernant l'exercice 2022 voté le 21 avril 2022 et rendu exécutoire par sa publication et sa transmission en préfecture en date du 9 Mai 2022 ;
- Vu l'instruction M57 de la nomenclature des communes applicable au 1^{er} janvier 2022 ;
- Considérant qu'il appartient à l'ordonnateur de dresser les comptes administratifs.

Le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par Madame Michèle PÉRONNE, le Maire, après s'être fait présenter l'ensemble des opérations des budgets de l'exercice concerné, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Résultat au 31/12/2021	30 181.02 €	340 152.63 €
Affectation 2022		211 297.98 €
Dépenses 2022	591 560.04 €	610 144.20 €
Recettes 2022	602 609.40 €	876 524.37 €
Résultat 2022	+11 049.36 €	+266 380.17 €

Soit un excédent de 277 429.53 €

Constatant l'identité des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, le conseil arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Madame le Maire quitte la séance afin de laisser les membres du Conseil Municipal délibérer en toute quiétude. Madame Martine Garnier, première adjointe, élue Présidente de séance, prend la parole afin de faire procéder au vote du compte administratif 2022.

Le conseil approuve le compte administratif 2022, à l'unanimité des membres présents pour le budget principal de la commune. Madame le Maire remercie les membres du conseil pour leur confiance.

Certifié exécutoire après publication
ou notification du
et transmission en préfecture du

